



## Note aux Etudiants en équivalence du diplôme de pharmacien

L'épreuve écrite de législation pharmaceutique est prévue pour le samedi 02 octobre 2021 de 10h à 11h à l'amphithéâtre M. Ennaifer (amphi B).

Sont concernés par cette épreuve tous les étudiants en stage d'équivalence du diplôme de pharmacien à partir de décembre 2020 ainsi que ceux qui sont exonérés des stages (diplôme français).

\*la note obtenue à cette épreuve sera adoptée pour le classement des étudiants qui effectuent un stage à l'hôpital pour le choix des postes du stage hospitalier.

La Directrice des Stages

Pr. Emna ZRIBI

